

210C1060
FR0000050072-DIV15

14 octobre 2010

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

INITIATIVE ET FINANCE INVESTISSEMENT

(Euronext Paris)

L'Autorité des marchés financiers a été informée par les sociétés Financière Figaro Sàrl¹ et INITIATIVE ET FINANCE INVESTISSEMENT des caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que Financière Figaro Sàrl envisage de déposer sur les titres de la société INITIATIVE ET FINANCE INVESTISSEMENT².

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres INITIATIVE ET FINANCE INVESTISSEMENT sont applicables.

¹ Société de droit luxembourgeois détenue par un fonds conseillé par Axa Private Equity.

² Cf. communiqué diffusé le 13 octobre 2010.